



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aménagement du territoire et environnement : personnel

Question écrite n° 36861

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux décharges d'activités de service au profit des organisations syndicales. Sept organisations syndicales sont représentées : CFDT, UNSA, CGT, FO, CGC, Fédération des personnels contractuels des agences de l'eau, CFTC. En application des dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et de la circulaire d'application du 18 novembre 1982, elles disposent pour l'année 1999 de 4 636 jours de décharges d'activité de service (environ 20 équivalents temps complet), répartis comme suit : CFDT : 2 032 jours ; UNSA : 978 jours ; CGT : 873 jours ; FO : 485 jours ; CGC : 143 jours ; Fédération : 65 jours ; CFTC : 60 jours. Deux organisations syndicales disposent de permanents ou d'agents déchargés partiellement de leur activité professionnelle : CFDT : 6,5 agents équivalents temps complet ; CGT : 2 permanents. Le nombre de jours correspondant aux décharges nominatives est déduit de la dotation des organisations syndicales considérées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36861

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6232

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 850